

ASSEMBLE GENERALE ELECTIVE DE LA LNR DU 23 MARS 2021

APPEL A CANDIDATURES – PERSONNALITES QUALIFIEES

PARIS, LE 5 FEVRIER 2021

Le présent appel à candidatures pour quatre (4) postes de personnalités qualifiées élies par les clubs s'inscrit dans le cadre du renouvellement des membres de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) qui interviendra à l'occasion d'une Assemblée Générale électorale qui sera convoquée pour le 23 mars 2021.

L'élection de ces quatre (4) personnalités qualifiées par les clubs professionnels interviendra lors de cette Assemblée Générale électorale.

Une fois élies par les clubs professionnels, ces quatre (4) personnalités qualifiées deviendront ensuite membres du Comité Directeur de la LNR sous réserve de leur élection par l'Assemblée Générale dans son ensemble.

Conformément à l'article 19 des Statuts de la LNR, toute candidature à ce poste devra être transmise à la LNR (à l'attention du Directeur Général) **au plus tard le vendredi 19 février 2021** (date limite de présentation à la LNR de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant la réception de la candidature) et mentionner **les nom, prénom, adresse, le cas échéant numéro de licence FFR en cours de validité du candidat, ainsi que la mention selon laquelle il se présente au titre du collège des personnalités qualifiées**. Chaque candidat(e) au collège des personnalités qualifiées doit également :

- (i) soit attester **ne pas être dans une ou plusieurs des situations d'incompatibilité** prévues par l'article 8-1-d) des statuts de la LNR, ou
- (ii) soit s'engager à **mettre sa situation en conformité** dans les délais prévus au même article.

La candidature au poste de personnalité qualifiée pour être membre de l'Assemblée Générale vaut également candidature pour être membre du Comité Directeur.

Par ailleurs, conformément à l'article 29 des Statuts de la LNR, **les personnes candidates à l'élection au Comité Directeur et souhaitant également se porter candidates à la Présidence de la LNR doivent, au plus tard le vendredi 19 février 2021** (date limite de présentation de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant sa réception), **expressément candidater au poste de Président et s'engager à se mettre en conformité, en cas d'élection à la présidence, avec les règles d'incompatibilité** prévues par les Statuts de la LNR (article 29-4) dans les délais prévus par ceux-ci.

Les Statuts de la LNR sont disponibles sur son site Internet www.lnr.fr. Les conditions d'éligibilité au poste de personnalité qualifiée sont énoncées aux articles 8, 18 et 29 des Statuts.

Adresse d'envoi des candidatures :

Ligue Nationale de Rugby
Mr Emmanuel ESCHALIER - Directeur Général
25 avenue de Villiers
75017 PARIS
emmanuel.eschalier@lnr.fr

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51